



Information sur les risques majeurs

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LA RIVIERE

dicrim

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

OCTOBRE 2008

PREFACE DU MAIRE

Tout citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures pour s'en protéger (Loi du 2 Juillet 1987)

Mon devoir est de vous aider à identifier ces risques, à vous en prémunir, c'est une action préventive nécessaire à la sauvegarde de vos vies et de vos biens.

La commune est particulièrement exposée au risque d'érosion marine.

Le présent dossier mis à votre disposition, est un document d'information sur les risques majeurs que peut rencontrer notre commune.

Il comporte plusieurs éléments d'information générale, sur l'historique des événements du passé, les mesures de prévention, de police et de sauvegarde.

Vous y retrouverez la conduite à tenir face à un tel événement que je vous demande de suivre afin de préserver vos vies et vos biens.

*Le Maire,
Henri LEVEEL*

Commune de SAINT GEORGES DE LA RIVIERE

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

RISQUE MAJEUR

Evènement potentiellement dangereux, **ALEA**, ne devient **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques, ou environnementaux sont présents.

Le **risque majeur**, plus communément appelé **catastrophe** a deux caractéristiques essentielles :

- 1- **sa gravité**, lourde à supporter par les populations, voire les Etats (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement)
- 2 - **sa fréquence**, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

DEFINITION

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

MECANISME

Les différents types de mouvement de terrain

On différentie :

- Les mouvements lents et continus
 - Les tassements et les affaissements de sols.
 - Le retrait-gonflement des argiles.
 - Les glissements de terrain le long d'une pente.
- Les mouvements rapides et discontinus
 - Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).
 - Les écroulements et les chutes de blocs.
 - Les coulées boueuses et torrentielles .
- **L'érosion littorale**

C.1 - LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE :

Le risque mouvement de terrain provient du risque érosion du littoral

Les zones littorales sont soumises à un recul généralisé « du trait de côte » qui s'apparente, selon le cas, à un glissement de terrain ou à un effondrement, dans le cas des falaises normandes. Ces écroulements et chutes de blocs résultent d'une déstabilisation des falaises sous l'effet de l'érosion.

La côte ouest du Cotentin est soumise à l'assaut de tempêtes dévastatrices pour l'urbanisation côtière. Ce phénomène a été particulièrement observé depuis 1960. Mais, même avant cette période, des dommages ont été régulièrement signalés sur ce littoral. Les ouvrages de protection réalisés souvent au coup par coup ont permis de stabiliser les secteurs de côte les plus aménagés. Cependant, bien souvent un abaissement des plages se substituent au recul dunaire. Cette évolution constatée sur plusieurs sites de la Manche, peut, à terme, mettre en péril les ouvrages de protection réalisés.

C.2 - L'HISTORIQUE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Léger recul du trait de côte entre la RD 132 et Portbail
- Légère avancée du trait de côte entre la RD 132 et la rue Marquand vers St Jean au Nord

Les balises mises en place à chaque extrémité de la commune sur la plage permettent de calculer avec précision les évolutions du trait de côte

C.3 – L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Certains mouvements de terrain ont fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Type catastrophe	Début le	Fin le	Arrête du	Sur le J.O
Inondations - par submersion marine - crue débordement de cours d'eau ruissellement et coulée de boue MOUVEMENT DE TERRAIN	22 11 1984	25 11 1984	14 03 1985	29 03 1985
Tempête et grains de vent	15 10 1987	16 10 1987	22 10 1987	24 10 1987
Mouvement de terrain Inondations - crue débordement de cours d'eau - ruissellement et coulée de boue	25.12.1999	29.12.1999	29.12.1999	30.12.1999
Inondations par remontées de nappes naturelles	01 01 2001	15 02 2001	29 08 2001	26 09 2001

C.4 – LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LA COMMUNE

C.4.1 la connaissance du risque :

Des études et un repérage des zones exposées ont été réalisés depuis 1994 par le GRESARC

Les conclusions sont apportées par les évolutions de trait de côte et de profil de plage étudiées sur la commune de Saint Georges de la Rivière entre 1992 et 2005

**Station SW8 de la commune de Saint-Georges-de-la-Rivièr
ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE**

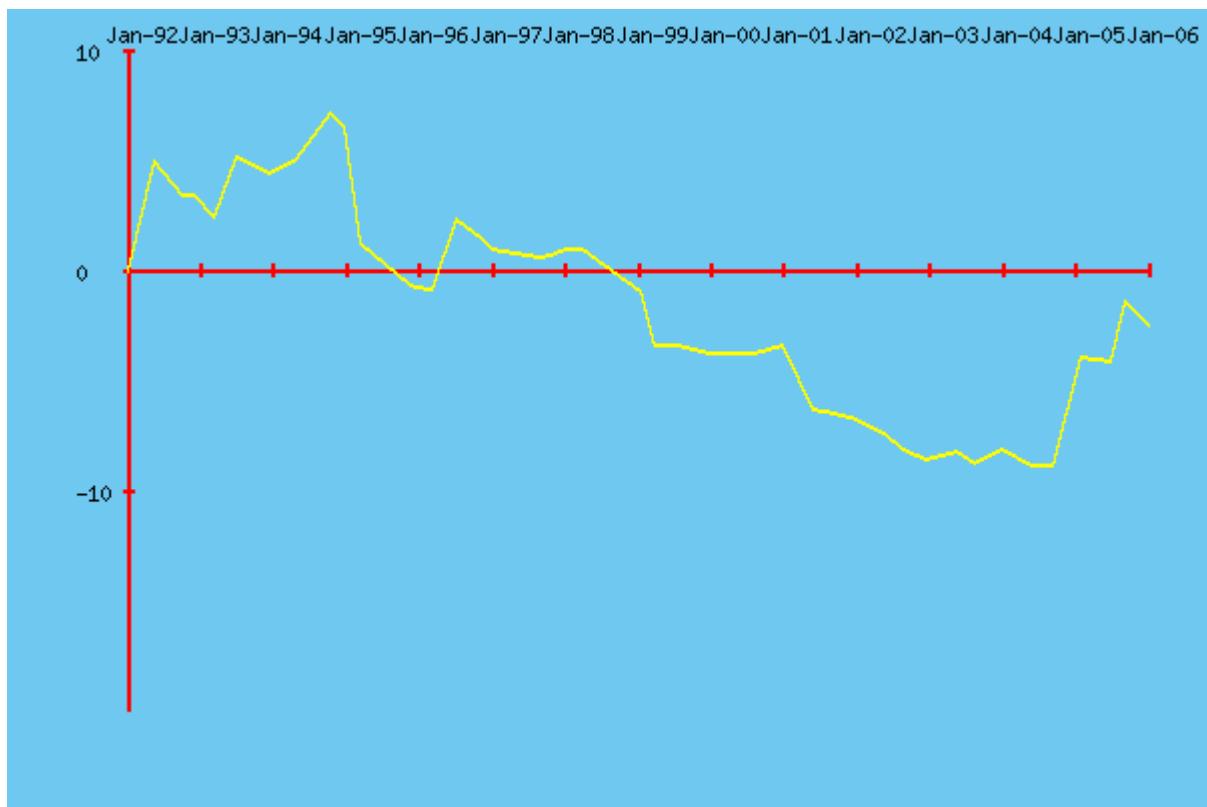
Photo du **15/06/2000**



Photo du **22/09/2005**



Située à environ 500 m au Sud de la cale d'accès à la plage de Saint-Jean-de-la-Rivièr.



Evolution du trait de côte entre janvier 1992 et septembre 2005

Avancée de la limite de végétation entre janvier 1992 et décembre 1994, de l'ordre de

+6,5 m, avec cependant des fluctuations métriques. Fort recul en février 1995 (environ -5,3 m), avec formation d'une microfalaise d'érosion. La microfalaise a reculé de -4,2 m environ entre février 1995 et février 1998, en s'estompant. Simultanément, la végétation s'est développée en avant de la microfalaise, indiquant une phase de rééquilibrage et de stabilisation du profil. En mai 1998, apparition d'une nouvelle microfalaise d'érosion qui a reculé de plus de -8,8 m jusqu'en septembre 2002 avec une phase de stabilité à signaler en 1999/2000. A partir de 2003, le trait de côte est resté relativement stable et la végétation s'est développée entre 2004 et 2005 provoquant une avancée du trait de côte de +6,4 m. Le bilan reste cependant au recul du trait de côte avec -2,5 mètres entre janvier 1992 et septembre 2005.

Commentaires

L'évolution du trait de côte doit engendrer une surveillance accrue de ce secteur compte tenu de la présence d'habitations en arrière du cordon dunaire.

C.4.2 la surveillance :

Aucune surveillance particulière n'est organisée par les services de l'Etat

Aucune surveillance n'est effectuée par les services de la commune

C.4.3 la mitigation :

Aucuns travaux de compétence Etat n'ont été entrepris.

Nettoyage de la plage par la commune

C.4.4 Les dispositions d'aménagement et d'urbanisme :

La commune n'est pas concernée par un PPR mouvement de terrain

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) élaboré en 2003 et en cours de révision

C.4.5 L'information et l'éducation :

La commune n'a pas entrepris d'action d'information ni d'éducation.

Aucune habitation n'étant concernée, l'information sera donnée par un article qui sera publié dans le prochain bulletin municipal.

C.4.6 Le retour d'expérience :

Aucun retour d'expérience n'a été établi lors des précédentes inondations, mais les travaux de protection ont été mis en place

C.5 – LES TRAVAUX DE PROTECTION

Aucun travaux de protection de compétence Etat ne sont réalisés ou prévus.

La commune a effectué la réalisation d'un enrochement pour protéger la cale d'accès à la mer en 2004.

C.6 – LES MESURES DE POLICE ET DE SAUVEGARDE

C.6.1 L'alerte :

Aucun système d'alerte n'est prévu au niveau de la commune

Hébergement - Secours :

Lieux d'hébergement en cas de nécessité :

- **salle communale avec cuisine et gîte**
- **salle de la mairie**
- **salle du camping municipal**

C.6.2 Les fréquences radio :

- **Radio France Bleu Cotentin : 100.7 Mhz**
- **Tendance Ouest : 102.6 Mhz**

C.6.3 Le plan communal de sauvegarde (PCS) :

La commune n'étant pas située en zone PPR, le PCS n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé.

La commune n'envisage pas son élaboration dans un proche avenir

C.6.4 Les plans particuliers de mise en sûreté(PPMS) dans les ERP :

Pour les établissements recevant du public, le gestionnaire doit veiller à la sécurité des personnes en attendant l'arrivée des secours.

Aucun établissement scolaire n'est concerné sur la commune.

C.7 – L’AFFICHAGE DES RISQUES ET CONSIGNES

C.7.1 Le plan d'affichage :

Défini par l'arrêté municipal n° du

Les affiches réglementaires seront mises en place à :

- la mairie
- camping municipal

C.7.2 Les consignes particulières à respecter :

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

→ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

→ PENDANT

- Fuir latéralement, **ne pas revenir sur ses pas**,
- Gagner un point en hauteur, **ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

→ APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités.

En cas d'effondrement du sol :

→ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

→ PENDANT

A l'intérieur :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments **et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur**.

A l'extérieur :

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Respecter les consignes des autorités.
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

C.8 – LA CARTOGRAPHIE

Pas de cartographie de l'érosion autre que celle du GRESARCH disponible

C.9 – LES CONTACTS

- Mairie de Saint Georges de la Rivière , **02.33.04 62 00**(pendant heures d'ouverture).
- Subdivision de l'équipement : **02.33.88 54 00**
- Conservatoire du littoral : **02.31.15.30.90**
- Service départemental d'incendie et de secours : **18**
- Centre opérationnel gendarmerie : **17**

C.10 – POUR EN SAVOIR PLUS

- Site Internet : <http://mer-littoral.lamanche.net>

Commune
SAINT GEORGES DE LA RIVIERE
Département de la Manche
Région Basse-Normandie



en cas de **danger** ou **d'alerte**

1. abritez vous

take shelter

resguardese

2. écoutez la radio

listen to the radio

escudela la radio

Stations :

Radio France Bleu Cotentin : **100.7** mhz.

Tendance ouest : **100.2** mhz

3. respectez les consignes

Follow the instructions

Respete las consignas

MEMOIRE PHOTOGRAPHIQUE

SUR LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LA RIVIERE